

Wilaya de GUELM
Daïra de H/DEBAGH
Commune de ROKNIA

AVIS D'infructuosité N° 03/2026
N.I.F : 095724289069308

Conformément aux dispositions de l'article **40** du décret présidentiel N°: **15/247** du **16/09/2015** portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public

✓ Vue le procès verbal de la réunion du commission communale d'ouverture des plis et d'évaluation des offres dans la séance d'évaluation des offres N°: **01/2026** du: **22/02/2026**.

Le président de l'assemblée populaire communal de la commune de **ROKNIA**, wilaya de **GUELMA**, informe l'avis d'infructuosité de l'opération suivante :

"Renouvellement des réseaux d'assainissement pour logements individuels 22/50" annoncé par l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°: **01/2026**, paru à la presse nationale : **akher-saa** en date du: **04/02/2026**, **Le national** en date du: **07/02/2026**

En application de l'article **82** du même décret, tout soumissionnaire ayant participé à cet appel d'offres, contestant ce choix, peut introduire un recours écrit adressé au président de la commission communale des marchés publics dans un délai de dix (**10**) jours à compter de la date de la première publication dans la presse nationale .

Les autres soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent se rapprocher du bureau de marché publique au plus tard trois (**03**) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières.

Fait à ROKNIA.

Le P/A.P.C